

Sous conditions d'éligibilité	Zones de couverture La Poste Mobile : réseau SFR. Plus d'informations sur www.lapostemobile.fr (coût d'une connexion Internet). Offre soumise à conditions, valable du 10/05 au 25/05/2017 en métropole, réservée aux particuliers clients de Showroomprive.com et uniquement pour un usage privé.											
Description des promotions	(10) Pour toute nouvelle souscription du 10/05 7h au 25/05/2017 8h, le Forfait SIM + Music 10Go est à 8,99€/mois sans conditions de durée.											
Prix mensuels de l'offre	APPELS ILLIMITÉS⁽¹⁾											
	10Go⁽²⁾ 4G⁽³⁾ inclus puis rechargeable											
	SMS / MMS ILLIMITÉS⁽⁴⁾											
	+MUSIC⁽⁵⁾ Musique illimitée ⁽⁶⁾											
	8€99 /mois											
	AVEC LA REMISE BOX + MOBILE⁽⁶⁾ – EN SOUSCRIVANT UNE BOX FIBRE LA POSTE MOBILE⁽⁷⁾ OU UNE OFFRE BOX OU FIBRE DE SFR⁽⁸⁾ (ENGAGEMENT 12 MOIS)											
	6€99 /mois											
	Forfait SIM soumis à l'achat préalable d'une carte SIM Forfaits à 9,90€ sur www.lapostemobile.fr (RIB indispensable). * Pour le Forfait SIM + Music, l'écoute et le chargement temporaire de musique depuis un Smartphone ou une tablette sont décomptés de l'Internet mobile inclus dans le forfait.											
	PRIX AU-DELÀ / HORS FORFAIT											
	Forfait SIM + Music 10Go											
	<table border="1"> <tr> <td>Appels voix métropolitains</td> <td>0,37€ / min (au-delà)</td> </tr> <tr> <td>SMS/MMS Texte métropolitain</td> <td>0,10€ / SMS ou MMS texte / destinataire (au-delà)</td> </tr> <tr> <td>Autre MMS métropolitain</td> <td>0,30€ / autre MMS / destinataire (au-delà)</td> </tr> <tr> <td>Internet mobile métropolitain</td> <td>Recharges au prix de 2€ pour 100Mo ou 5€ pour 500Mo</td> </tr> </table>	Appels voix métropolitains	0,37€ / min (au-delà)	SMS/MMS Texte métropolitain	0,10€ / SMS ou MMS texte / destinataire (au-delà)	Autre MMS métropolitain	0,30€ / autre MMS / destinataire (au-delà)	Internet mobile métropolitain	Recharges au prix de 2€ pour 100Mo ou 5€ pour 500Mo			
Appels voix métropolitains	0,37€ / min (au-delà)											
SMS/MMS Texte métropolitain	0,10€ / SMS ou MMS texte / destinataire (au-delà)											
Autre MMS métropolitain	0,30€ / autre MMS / destinataire (au-delà)											
Internet mobile métropolitain	Recharges au prix de 2€ pour 100Mo ou 5€ pour 500Mo											
Durée d'engagement	FORFAIT SIM : sans engagement. OFFRE BOX LA POSTE MOBILE / OFFRES BOX de SFR ou FIBRE de SFR : avec engagement de 12 mois.											
Description de l'offre	(1) Appels voix illimités en métropole (hors Visio, prix du service des n°s majorés et surtaxes): limités à 129 destinataires/mois et 3 heures maximum par appel (au-delà : facturation à 0,37€/min). (2) Internet mobile métropolitain (hors services payants et surtaxes) : offre valable avec mobiles compatibles. Usage bloqué à 10Go jusqu'à la prochaine date de facturation. Possibilité de débloquer la navigation du Forfait SIM avec les Recharges Internet en appelant le 2525 (appel gratuit). (3) 4G : disponible sous réserve d'une offre et d'un terminal compatibles. Réseau 4G en cours de déploiement, détails de couverture sur www.lapostemobile.fr . (4) SMS et MMS illimités (hors SMS+, MMS+ et surtaxes) : SMS et MMS métropolitains interpersonnels à usage privé, limités chacun à 250 destinataires différents par mois. (5) Accès illimité au service d'écoute de musique à la demande du catalogue Universal Music et sous réserve de disposer d'un Smartphone ou d'une tablette compatibles avec OS Android™ 4 ou iOS 7 et leurs versions ultérieures. L'écoute en streaming et le chargement temporaire de musique depuis votre téléphone mobile sont décomptés de l'Internet mobile inclus dans votre forfait. Si vous utilisez en cours de mois l'intégralité de votre forfait Internet, vous ne pourrez plus accéder au service de musique à la demande en mode connexion , toutefois vous pouvez continuer à accéder au service en mode wi-fi, et aux titres que vous aurez préalablement chargés en mode hors connexion. (6) Offre valable pour toute souscription par un même titulaire (même nom et même RIB) d'une offre Box La Poste Mobile ou d'une offre box de SFR (hors internet seul) et d'un abonnement mobile La Poste Mobile (offre valable jusqu'à 3 lignes mobiles). Pour bénéficier de la remise, la box et la ou les lignes mobiles doivent être actives. La remise mensuelle est appliquée sur la facture d'abonnement mobile La Poste Mobile portant sur la ligne concernée (une seule remise par ligne mobile). Perte de la (ou des) remise(s) : (i) En cas de résiliation de la ligne mobile remise, ou de changement de forfait vers une offre non éligible ou en cas de changement de titulaire (nom et RIB différents) (ii) En cas de résiliation de l'offre box (iii) Si le client dispose de plusieurs lignes mobiles La Poste Mobile, perte de la remise uniquement pour la ligne mobile réliée sous réserve que l'offre box reste active. Remise déclenchée automatiquement pour La Poste Mobile et sur demande pour SFR et appliquée sur la prochaine facture qui suit la dernière date d'activation entre l'offre box et la ou les lignes mobiles souscrites. (7) Offre soumise à conditions sous réserves du raccordement effectif et de l'éligibilité technique à la fibre optique (sauf raccordement du domicile) ; le raccordement du domicile n'est pas en fibre optique mais en câble coaxial. Offre réservée aux particuliers, valable en France métropolitaine et uniquement pour un usage privé. Engagement de 12 mois. Voir le détail des tarifs et des conditions en bureau de poste et sur www.lapostemobile.fr. (8) Offres Box de SFR ou Fibre de SFR : offres soumises à conditions sous réserve d'éligibilité technique. Offre Fibre de SFR : offre disponible sous réserve d'éligibilité technique et géographique et de raccordement effectif du domicile du client. Engagement de 12 mois : le service associé aux offres Box de SFR et Fibre de SFR est souscrit pour une durée indéterminée assortie d'une période initiale d'engagement de 12 mois hors réengagement éventuel en cas de souscription à une nouvelle offre.											
Description des services annexes inclus	Présentation du numéro, Messagerie vocale, Double appel, Info conso, Liste rouge.											
Décompte des communications incluses	Facturation à la seconde dès la première seconde (hors appels depuis la métropole vers la Zone DOM/COM, l'international, certains numéros spéciaux et certains numéros courts). Les communications depuis la France métropolitaine vers l'international sont décomptées à la seconde après une première minute indivisible. Facturation de l'Internet mobile par palier de 10ko.											
Caractéristiques de l'Internet Mobile	Débit maximum : 115 Mbits/s ⁽⁹⁾ Internet mobile en métropole (hors services payants et surtaxes) : usage bloqué au seuil indiqué dans l'offre jusqu'à la prochaine date de facturation. Possibilité d'utiliser les Recharges Internet disponibles en appelant le 2525 (appel gratuit).											
Frais additionnels	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Avances sur consommation</th> <th>Tarif par carte SIM</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Impayé sur une autre ligne La Poste Mobile</td> <td>Paiement de l'impayé avant activation de la nouvelle ligne</td> </tr> <tr> <td>Contrats d'abonnements souscrits supérieurs ou égaux à 2</td> <td>200€</td> </tr> <tr> <td>Communications non comprises dans le forfait pour un montant supérieur à 30€* (sauf Forfaits SIM Bloqués)</td> <td>Le montant du dépassement du forfait</td> </tr> <tr> <td>En cas de non acceptation du RIB/IBAN suite au contrôle effectué par l'intermédiaire de la société Viamobis</td> <td rowspan="2">Montant du 1^{er} mois d'abonnement</td> </tr> <tr> <td>Paiement par chèque du 1^{er} mois</td> </tr> </tbody> </table> * Lorsque vous effectuez des communications non incluses dans votre forfait pour un montant supérieur à 30 euros , les usages sont bloqués jusqu'au paiement d'une avance sur consommation de 30 euros.	Avances sur consommation	Tarif par carte SIM	Impayé sur une autre ligne La Poste Mobile	Paiement de l'impayé avant activation de la nouvelle ligne	Contrats d'abonnements souscrits supérieurs ou égaux à 2	200€	Communications non comprises dans le forfait pour un montant supérieur à 30€* (sauf Forfaits SIM Bloqués)	Le montant du dépassement du forfait	En cas de non acceptation du RIB/IBAN suite au contrôle effectué par l'intermédiaire de la société Viamobis	Montant du 1 ^{er} mois d'abonnement	Paiement par chèque du 1 ^{er} mois
Avances sur consommation	Tarif par carte SIM											
Impayé sur une autre ligne La Poste Mobile	Paiement de l'impayé avant activation de la nouvelle ligne											
Contrats d'abonnements souscrits supérieurs ou égaux à 2	200€											
Communications non comprises dans le forfait pour un montant supérieur à 30€* (sauf Forfaits SIM Bloqués)	Le montant du dépassement du forfait											
En cas de non acceptation du RIB/IBAN suite au contrôle effectué par l'intermédiaire de la société Viamobis	Montant du 1 ^{er} mois d'abonnement											
Paiement par chèque du 1 ^{er} mois												
Caractéristiques techniques / équipements	GSM/GPRS/3G/3G+/4G⁽⁹⁾ (sous réserve de disposer d'un mobile compatible).											
Service client	Assistance technique et commerciale accessible du lundi au samedi de 8h à 20h • 904 depuis votre mobile ou 0 970 808 660 depuis un poste fixe (temps d'attente gratuit puis prix d'un appel métropolitain).											
Conditions de rechargement	Recharges Internet possibles : 2€ pour 100Mo ou 5€ pour 500Mo • Par carte bancaire en appelant le 2525 depuis le mobile (appel gratuit), ou sur http://espaceclient.lapostemobile.fr											

Relation Client Mobile

Modes de contact	Courrier	La Poste Mobile Service Client – TSA 16759 – 95905 Cergy-Pontoise cedex 9		
	Téléphone	Depuis un fixe : 0 970 808 660 Depuis votre mobile La Poste Mobile : 904		
	Internet	Depuis votre espace client : https://espaceclient.lapostemobile.fr/ , accessible 7j/7 dans la rubrique « Contact ».		
	Boutique	Bureaux de poste		
	Autres	Facebook : @LaPosteMobile, Twitter : @La_Poste_Mobile		
Certification	Non applicable.			
Prise en charge des appels Service Client	Non applicable.			
Avis de réception de la réclamation écrite	La Poste Mobile s'engage à apporter une réponse aux réclamations dans un délai de 15 jours. Si une réponse ne peut pas être apportée dans ce délai, La Poste Mobile accusera réception de la réclamation en indiquant le délai de traitement, qui ne pourra excéder un mois, sauf événement exceptionnel.			
Délai de rétablissement de service	Disponibilité des Services : La Poste Mobile s'engage à assurer en zone couverte une disponibilité de l'accès au réseau à hauteur de 90%. Le cas échéant, les formules de compensation présentées dans les Conditions Générales d'Abonnement sont applicables.			
Informations disponibles en ligne	Analyse de la consommation des derniers mois :			
		Espace Client Web	Application Smartphone	
	Accès à la consommation des derniers mois	oui	oui	
	Possibilité de gestion multi-compte au sein d'un même espace	oui	oui	
	Actes d'urgence :			
	Espace Client Web	Application Smartphone		
Déclaration Perte ou vol	oui	non		
Code PUK	oui	non		
Suspension de ligne	oui	non		
Accès à l'historique des contacts vers le Service Client : N/A Accès au suivi de la réclamation : La Poste Mobile s'engage à apporter une réponse aux réclamations reçues dans un délai de 15 jours. Le client peut être tenu informé par téléphone, SMS ou courriel de l'avancement du traitement de sa réclamation.				
Critères « boutiques »	Paramétrage du mobile	Non applicable.		
	Dépôt de réclamation	Oui (Remarque : les bureaux de poste ne traitent pas les réclamations et ne sont pas habilités à concéder des gestes commerciaux)		
	Dysfonctionnement matériel	Si le produit a été acheté auprès de La Poste Mobile, prise en charge des dysfonctionnements sur mobiles et tablettes en bureau de poste.		
		Type de changement	Oui	Non
		Changement d'offre	X	
		Changement d'options	X	
		Changement de coordonnées	X	
		RIB		X
		Réinitialisation du code confidentiel	X	
	Actes d'administration courante	Récupérer mon contrat	X	
		Renouvellement de mobile	X	
		Règlement de factures / Règlement d'encours	X	
		Déclaration de perte ou de vol	X	
		Déblocage d'une carte SIM	X	
	Affichage du RIO	X		
	Affichage des points de fidélité	X		
Actes d'urgence courante	Déclaration Perte ou vol	X		
	Code PUK	X		
	Suspension de ligne	X		